



DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES

Votre école a été sélectionnée par le ministère de l'Éducation nationale pour participer à un dispositif de déclaration des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves

VOTRE PARTICIPATION À CE DISPOSITIF EST OBLIGATOIRE, dans le cadre des accords signés entre le Ministère et le CFC, qui vous permettent de partager des contenus à des fins pédagogiques dans le respect du droit d'auteur

Pourquoi une déclaration des œuvres copiées ?

Ces informations permettent d'identifier les œuvres qui ont effectivement fait l'objet de reproductions afin que le CFC puisse reverser les droits de copie, acquittés par le Ministère, à leurs auteurs et leurs éditeurs.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

En quoi consiste cette déclaration des œuvres copiées ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, les références des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves, pendant une période de 4 semaines consécutives de cours.

Comment compléter le tableau de déclaration ?

À DÉCLARER :

Les extraits d'œuvres de l'ÉCRIT et les IMAGES fixes :

- françaises ou étrangères
- publiées sur support papier ou numérique

telles que :

- les livres : manuels scolaires (papier, numériques), romans, albums jeunesse...
- les journaux, magazines, revues, sites de presse en ligne...
- les fichiers photocopiables
- les images : œuvres d'art, dessins, photographies, illustrations, schémas, graphiques...
- les paroles de chansons, partitions de musique, méthodes...

Attention :
les extraits de publications intégrés dans les MONTAGES doivent être déclarés

NE PAS DÉCLARER :

- Les fichiers portant la mention "Copie autorisée pour une classe" ou "Droit de copie inclus"
- Les documents copiés en un exemplaire pour préparer votre cours

Entourer le(s) mode(s) de diffusion aux élèves
Projection en classe : au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...
Intranet : mise en ligne sur un réseau fermé ou sur un ENT

Entourer le type de support de l'œuvre copiée

Livres :

– Toujours indiquer les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection (lorsqu'elle existe)

Œuvre issue :	TITRE/NOM de l'œuvre	AUTEUR(S)	ÉDITEUR (pour les livres)	COLLECTION (pour les livres)	Élèves destinataires		Taille de l'extrait copié (en nombre de pages)	Nombre d'élèves destinataires	Nombre total de copies diffusées	Mode de diffusion aux élèves
					MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE				
d'un support papier d'un support numérique	NOUVEAU CAP MATHS, CE2, MANUEL DE L'ÉLÈVE	R. CHARNAVY, G. COMBIER, M.P. DUSSUC	HATIER	CAP MATHS	PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	0,5	x 28 =	14	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél
d'un support papier d'un support numérique	LACLASSE.FR				PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	1	x 22 =	22	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél
d'un support papier d'un support numérique	VERS LA PHONO, GS : DE L'ÉCOUTE À L'ÉVEIL À LA CONSCIENCE PHONOLOGIQUE	C. DORNER, M. GALLY, E. DI MARTINO	ACCÈS ÉDITIONS		PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	2	x 24 =	48	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél

Journaux, revues :

- Indiquer seulement le titre du périodique
- Mentions inutiles : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le niveau des élèves à qui sont remises les copies

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 (21 x 29,7 cm) *

Nombre d'élèves auxquels sont destinés les copies ou les projections, méls...

* L'unité de compte est la feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) :

Si l'extrait copié n'occupe pas toute la feuille A4, il faut comptabiliser 0,25 page, 0,5 page ou 0,75 page

Pour en savoir plus : www.cfcopies.com